

# Réunion du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Vendredi 6 avril 2018 – 20h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2018

20h00

### Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2018

1 – Budget : Vote des taux d'imposition et Vote du budget 2018

2 – Gîtes : délibération récapitulative et augmentation du tarif de location en Très Haute saison pour 2019.

3 – Questions diverses

L'an deux mille dix huit, le 6 avril à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 mars 2018.

Présents : Mesdames Martine LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER et Sylvie CERLES, Messieurs Eric LATREMOLIERE, Daniel LEVEAU, Michel LATAPIE, Bernard BOUTARIC et Didier BOSC,

Absente excusée : Madame Sylvie CARRIE,

Absente : Madame Delphine NOEL.

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 16 mars 2018 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

### **1- BUDGET**

Après délibération le conseil municipal, décide à l'unanimité des votes de maintenir les taux des impôts locaux concernant les ménages selon les modalités fixées en 2017, soit :

- Taxe d'habitation : 8.11%
- Taxe foncière sur le bâti : 10.15%
- Taxe foncière sur le non bâti : 50.08%

Monsieur le Maire présente les devis reçus depuis la dernière séance. Après discussions, le conseil décide de valider le remplacement des deux lave-linge des gîtes auprès de l'entreprise GRATACAP pour un montant d'environ 300€ chaque, l'achat de l'ensemble du matériel d'entretien des espaces verts électroportatif Husqvarna pour un montant de 2057.26 € TTC en précisant que ce matériel

servira en cas de besoin entre deux interventions de M. SERRE et à dépanner les habitants de la commune par le biais des conseillers et du personnel communal qui seront les seuls à pouvoir l'utiliser.

Monsieur le maire présente au Conseil le budget primitif 2018 ; section Fonctionnement et section Investissement. Les membres du Conseil approuvent et votent à l'unanimité la présentation du budget primitif 2018.

## **2- GITES : TAIRFS DE LOCATION**

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil de procéder à un récapitulatif des tarifs de location des gîtes et des conditions annexes ainsi qu'à une réévaluation du tarif en Très Haute saison dont le montant sera fixé à 300€ à compter de 2019. Il est également proposé de fixer une caution de 100€ pour l'utilisation des planchas qui équiperont les gîtes afin de prévenir toute dégradation prématurée. Le conseil approuve et vote à l'unanimité en faveur de l'augmentation du tarif de location en Très Haute saison à 300€ et de la mise en place d'une caution de 100€ pour l'utilisation des planchas.

## **4 – QUESTION DIVERSES**

Monsieur le Maire revient sur la réunion de la commission Culture du mardi 3 avril 2018 et soumet au Conseil un devis de la compagnie Les Marchepieds pour un spectacle de théâtre de rue lors de la Fête patronale d'un montant de 700€ HT en remplacement du feu d'artifices. Il est également proposé de réaliser document A5 retraçant l'historique de Montmurat sur une période de 1000 ans environ, d'organiser un concours de photographies sur le thème de la Carte Postale et de se servir des photographies gagnantes pour éditer des cartes postales qui pourront ensuite être mises en vente.

Le conseil approuve ces propositions et vote à l'unanimité en faveur du devis de la compagnie les Marchepieds pour la Fête patronale.

Monsieur le Maire propose au conseil de réitérer la démarche de convention de groupement de commande avec la commune de Saint-Santin-de-Maurs afin de mutualiser les budgets voirie 2018, sensiblement identiques, dans le but de réaliser des économies.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité, autorise le maire à créer un groupement de commande, à signer la convention avec la commune de Saint-Santin-de-Maurs pour la réalisation des travaux de voirie 2018, à solliciter et à accepter le concours de l'agence départementale « Cantal Ingénierie et Territoires » pour la mise en œuvre des décisions.

Monsieur le maire soumet au Conseil Municipal le cahier des charges élaboré par le CAUE et propose de lancer l'appel à candidature pour l'aménagement de Hameau du Rozier. Après discussion, le conseil approuve ce document et vote à l'unanimité en faveur du lancement d'appel à candidature d'assistance architecturale et paysagère à l'élaboration des permis de construire par le biais des conventions passées avec le CAUE et le CIT.

Monsieur Bernard BOUTARIC résume les grands points de la formation AMBROISIE à laquelle il a participé et informe le conseil des mesures de prévention à mettre en place.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 22h10.

Le maire